MINISTRY OF CULTURE

2005-2006
Accessibility Plan

Ontario

ISSN 1708-4687

Table of Contents

Introduction 3

Message from the Minister 4

Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments 5

Commitments and Strategies for 2005-2006 15

For More Information 22

Introduction

The recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005, marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving forward to implement the new legislation, there will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA). These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the third annual accessibility plan developed by the Ministry of Culture. It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

106-00903/

Message from the Minister

I am pleased that the Ontario legislature recently passed the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005. This important piece of legislation will help place our province at the forefront of the movement to improve accessibility for people with disabilities.

In implementing this new legislation, the Government of Ontario is building on our past progress and achievements. In the priority areas of customer service, employment, communications and information, and the built environment, we are working to lay the foundation for accessibility standards that will enable real and effective changes to benefit people with disabilities.

As Minister of Culture, I recognize how vital it is that ministry staff have a solid grasp of issues concerning people with disabilities and how important it is that our ministry's programs and services not present barriers to the active participation of people with disabilities. This is why, in 2004-05, we launched the Accessibility Planning section of the ministry's Intranet site, which was developed jointly with the Ministry of Tourism to communicate consistent and accurate accessibility information to staff. Serving as a major internal communications tool on accessibility matters, this website provides information on ministry accessibility plans, commitments, announcements, policies, and initiatives, as well as linking to the Accessibility Directorate of Ontario's website for corporate information. It has been designed to increase staff knowledge and awareness of the Ontarians with Disabilities Act, 2001, and accessibility issues. Through the intranet site, our ministry is committed to informing and increasing staff awareness of accessibility issues.

The Ministry of Culture is pleased to be an important part of the government's initiative to ensure that everyone in Ontario can achieve their potential and participate fully and actively in our society. My ministry will continue to work hard to implement initiatives in support of our government's commitment and efforts to make Ontario a province that is inclusive and accessible for all.

Sincerely,

Madeleine Meilleur
Minister

Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments

The Ministry of Culture was successful in achieving its planned commitments outlined in its 2004-05 accessibility plan. September 30, 2004 was the public release date for all organizations with obligations to prepare and make public accessibility plans under the ODA, 2001. The following section provides a status report of ministry achievements in helping the government achieve its goal of a more accessible Ontario.

Legislative Requirements

Commitment:

The ministry will complete a review of all ministry facilities to identify areas that do not meet accessibility requirements. Every reasonable effort will be made to remove all identified barriers to ensure the premises are in compliance with the Ontario Building Code and barrier free. The ministry will implement the Ontario Realty Corporation (ORC) *Barrier-Free Guidelines* upon release.

Status: In progress

Ministry of Citizenship and Immigration (MCI) commenced accessibility audits for all its premises in 2004. Accessibility audits have been completed for all MCL premises located at Whitney Block, Ferguson Block, and 400 University Avenue. Follow-up audits have been done for MCI Regional Offices. This includes all related public spaces and the premises shared by MCI with MTR and MCL. The checklist for the audit involved all items set out in ORC's *Barrier-Free Guidelines*.

Action and Timeframe:

Audit results are being reviewed and proposals are being considered to address identified barriers for inclusion in next year's plan.

Rationale:

This is an on-going process that commenced with a spring 2004 accessibility audit and continued with a follow-up audit of ministry facilities in spring 2005.

Commitment:

The ministry will implement the new Management Board Secretariat guidelines for the procurement provisions of the *Ontarians with Disabilities Act, 2001*.

Status: In progress

Managers and staff responsible for procurement were informed of their responsibilities by the Deputy Minister when the guidelines were released in fall 2004.

Procurement guidelines have also been communicated to staff by placing a link on the ministry's new Intranet website.

Action and Timeframe:

Follow-up will be done with procurement managers and staff in 2005-06, to ensure they use MBS' new on-line E-Module Training Tool.

Rationale:

MBS recently released their E-module training tool to help ministries implement the procurement guidelines (previously released by MBS in August, 2004) in order to implement s.5 of the ODA, 2001, dealing with the duty to procure goods and services that are accessible for employees and the public.

Commitment:

The ministry will continue to provide its web content in accessible formats.

Status: Completed

The ministry continues to work with both internal and external resources to ensure that its public website is accessible.

Commitment:

The ministry will continue to work closely with Publications Ontario to provide ministry publications in alternate formats as requested, and to promote the availability of government publications in alternate formats.

Status: Completed

The ministry will continue to be prepared to handle requests for publications in alternate formats in an efficient and timely manner.

Commitment

The ministry will review job descriptions for language and content that respects people with disabilities, and which incorporates accessibility awareness.

Status: Completed

Human Resources (HR) continues to review all new job descriptions for language and content that respects people with disabilities.

Existing job descriptions are reviewed by HR and updated as necessary (e.g., whenever there is a change in status, arising from activities such as the recruitment process, re-organization, etc.).

Commitment:
The ministry will strengthen the existing orientation for new staff by incorporating accessibility awareness in the orientation package. The ministry will also develop a process to ensure that new managers complete disability/accessibility training.

Status: Completed
The ministry has enhanced our staff orientation package located on the HR website, through the incorporation of accessibility awareness links that present a strong accessibility awareness component.

Information on accessibility issues, updated to reflect new accessibility legislation, was also included in orientation sessions for new staff.

Commitment:
The ministry will maintain and strengthen the role of the Accessibility Planning Team by including a member with a self-disclosed disability or consult with a disabled person within the Ontario Public Service.

Status: Completed
The Accessibility Planning Team has been strengthened with broad representation from across all sections of the ministry. The team meets regularly and provides frequent updates to the Ministry Executive Committee on the status of commitment implementation.

The ministry was very successful in recruiting six new members to the planning team as a result of the Deputy Minister's all-staff memo inviting person(s) who have a particular interest in accessibility issues to join the planning team.

Acts and Regulations

Commitment:
The ministry will review its acts and regulations to respond to accessibility needs.

Status: Completed

Action and Timeframe:
The ministry completed a review of acts and regulations for the purpose of identifying barriers to, among other things, rights and obligations, as well as benefits and requirements, based upon a review template prepared for MCI. A separate legislative review sub-group was formed to conduct the review.

Ministry acts and regulations, including agencies' statutes, were reviewed for language which created barriers. The legislative review sub-group reported that, to the best of their knowledge, no significant barriers exist in the language of the

statutes for which MCL has responsibility. The review included acts and regulations of:

- *Art Gallery of Ontario Act*
- *Arts Council Act*
- *Celebration of Portuguese Heritage Act, 2001*
- *Centennial Centre of Science and Technology Act*
- *Corporations Act, Regulation 389/95*
- *Development Corporations Act Ontario, 672/00 as amended*
- *Foreign Cultural Objects Immunity from Seizure Act*
- *George R. Gardiner Museum of Ceramic Art Act*
- *German Pioneers Day Act, 2000*
- *Hummingbird Performing Arts Centre Corporation Act, 1998*
- *Irish Heritage Day Act, 2004*
- *McMichael Canadian Art Collection Act*
- *Ministry of Citizenship and Culture Act insofar as it relates to programs and activities respecting culture*
- *Ontario Heritage Act*
- *Public Libraries Act*
- *Royal Botanical Gardens Act*
- *Royal Ontario Museum Act*
- *Science North Act*
- *South Asian Heritage Act, 2001*
- *Tartan Act, 2000*
- *United Empire Loyalists' Day Act, 1997.*

In the process of reviewing the *Foreign Cultural Objects Immunity from Seizure Act*, the ministry identified a potential barrier for people with visual impairments to access notices of the Minister's declaration that are required to be published in the *Ontario Gazette*. MCL will be working with the Ministry of Government Services in the coming year to address this issue.

Policies

Commitment:

The ministry will review eligibility criteria, and terms and conditions of contracts for grant programs, to incorporate accessibility for people with disabilities.

Status: In progress

Action and Timeframe:

A sub-group has been established to conduct a review of the ministry's grant programs and applications procedures to ensure that no barriers exist to impede people with disabilities from accessing and applying for funding.

The sub-group has met and decided to use the review framework developed by the Ministry of Citizenship and Immigration to conduct the review.

Rationale:
The review work proved to be larger in volume than expected and so future targetsare being established to be more achievable.

Commitment:
The ministry will work with the Accessibility Directorate to share best practices, resources, existing materials and education tools to raise the general awareness of staff and key industry partners.

Status: Completed
The ministry is continuing its efforts to raise accessibility awareness with staff and key industry partners. For example, ministry staff provided a Provincial Update in February 2005 at the Ontario Library Association Super Conference to an audience of 40 in which accessibility issues and the new legislation were addressed as part of the report to Ontario library staff, CEOs and trustees.

Ministry staff also covered the ODA / AODA (Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005) for northern Ontario library staff and board members, at the Ontario Library Service-North Library Conference Plenary session in Sault Ste Marie in May 2005.

Every ministry branch/unit received a standard presentation followed by discussion of ODA legislation and accessibility issues, led by team members.

Commitment:
The ministry will develop and communicate to staff a policy that establishes an accessible workplace and accessible programs and services.

Status: Completed
The ministry has approved the adoption of a MCL Accessibility Policy, developed by the Planning Team, of an accessible workplace and accessible programs and services for the ministry.

This policy has been communicated to staff via a link from the new ministry accessibility intranet website. Efforts will continue to be made to communicate this policy to staff through other media.

Programs and Services

Commitment:
The ministry will provide a TTY service for public inquiries and communication with staff.

Status: Completed
The ministry has installed a TTY service which has been operational as of June 2005. The service operates out of the Deputy Minister's Office and the TTY number is: 416-325-5170.

Appropriate staff have been trained to use the service and ensure quality customer service.

Commitment:
The ministry will provide a 1-800 telephone line for public inquiries and communication with staff.

Status: Completed
The ministry has provided a 1-800 telephone line to enhance quality customer service. The 1-800 number is 1-866-454-0049 and the local Conversion Number is 416-325-8758. This 1-800 number is operational and posted on the website since March 2005.

Commitment:
The ministry will provide a link on its website to assist the public in obtaining information via TTY, 1-800 and in alternate formats.

Status: Completed
The TTY and 1-800 numbers have been posted on INFO-GO, the Internet and other places where MCL numbers are listed, and a link to Accessibility Planning is provided on the MCL website.

Commitment:
The ministry will maintain a list of approved interpreters and signers for use at all ministry sponsored meetings and events.

Status: Completed
The Communications Branch maintains a list of interpreters and signers that are available for use on request at ministry sponsored meetings and events. The list is updated once per year.

Commitment:
The ministry will ensure that all new and existing programs and activities are developed and delivered to meet ODA requirements.

Status: In progress

Action and Timeframe:
The ministry has put in place mechanisms to remind staff to ensure that all new programs/policies are developed to be accessible.

One example of this is the new Minister's Advisory Council on Arts and Culture (MACAC) website and online survey on the Status of the Artist launched in early May 2005, which has been reviewed for accessibility.

Both the website and the online survey were reviewed by the ministry's IT Branch for accessibility prior to launch, and both incorporate features designed to increase usability for individuals who are using accessibility tools, such as screen readers. The ministry has sought Publications Ontario's advice to ensure that the website documents can be transformed into the appropriate accessible format, as necessary.

Users are also invited to contact the ministry if they need assistance, or are unable to complete the survey online for any reason.

To date, over 3,000 artists and organizations have completed the online survey.

A sub-group of the Accessibility Planning Team has been set up to review existing programs and activities for accessibility. Results will be implemented in 2005-06.

Rationale:
The review work proved to be larger in volume than expected and so future targets are being established to be more achievable. A methodology developed by MCI to do similar reviews is being adopted for use by MCL.

Commitment:
The ministry will encourage regional and front-line staff to promote accessibility by sharing best practices with regional industry partners.

Status: Completed
Regional Services Branch staff are involved in providing numerous training and information sessions to organizations and municipalities, delivering workshops, providing advice on ODA issues and the Act, sharing information and best practices, and providing resource material with sector partners.

Practices

Commitment:
All reasonable measures will be taken to provide staff and job applicants with accommodations for disabilities upon request.

Status: Completed
Ministry assistance will continue to be provided to job applicants, when requested.

MCI has developed a tip sheet/best practices page on accommodations to include in hiring managers' recruitment packages. The tip sheet was reviewed by some MCL managers and is now available for ministry-wide use.

Commitment:
Accessibility will be reflected, as a corporate priority, in the ministry's planning guidelines, as well as our operational and results-based plans.

Status: Completed
Accessibility planning has been included as a corporate priority in the ministry's 2005-06 Results Based Plan (RBP).

Members of the ministry's senior management team will be reminded to ensure activity notes submitted for the 2006-07 RBP will include any accessibility issues related to the content of that note. Corporate Resources Branch will continue to remind program areas to address any accessibility issues when commenting on submissions to central agencies.

Commitment:
The ministry will provide opportunities for staff input on identification of barriers to the Accessibility Planning Team.

Status: Completed
Staff are encouraged to address barriers that they encounter, whether the barriers are encountered in their role as a staff member or in serving the public. As a first step, staff are encouraged to speak to their director/manager.

This process was conveyed to all management and staff by team members at individual branch/unit staff meetings. Staff were encouraged, at meetings, to bring any concerns about personal barriers in the workplace directly to their managers to have them addressed. A standard power point ODA slide deck was used for the presentations. The result is that management and staff now have a better understanding of the process available to them under ministry acts and programs with respect to accessibility issues.

Commitment:
The ministry will actively promote the availability of adaptive technologies and accessible website design to appropriate employees, and encourage its use.

Status: Completed

The Technology Accessibility Specialist is a member of the Accessibility Planning Team. He has agreed to suggest ways of actively promoting the availability of his services to ministry staff and clients.

The specialist has reviewed ministry material for accessibility prior its release to staff and has made suggestions to take advantage of current advancements in adaptive technology.

Corporate Resources advises that a central fund for adaptive technologies has been established to reimburse branches for the cost of accommodations for accessibility requirements.

Commitment:

The ministry will continue to communicate with its agencies to provide status updates on the development of regulations relating to the obligations of agencies under the ODA. The ministry will also encourage agencies to include accessibility in their programs and practices.

Status: Completed

New information on accessibility was communicated to agencies on an ongoing basis.

Commitment:

The ministry will develop and report performance measures to address client satisfaction with accessibility improvements.

Status: In progress

This commitment will be combined with the next commitment in this report regarding staff surveys.

Action and Timeframe:

Work this year has identified a greater need for measurement and analysis of accessibility issues within MCL. The ministry has decided to develop performance measures of satisfaction with accessibility improvements by first focusing on awareness. Measurement of awareness will be included in the staff survey to be conducted in 2005-06. Data collected from the survey will be used to establish baselines for 2005-06.

Rationale:

It is believed that before there can be any meaningful measures of satisfaction, that emphasis should be placed on raising awareness of accessibility issues among staff. Hence performance measurement in the first years should measure awareness and is better built into the staff survey.

Commitment:
The ministry will conduct staff surveys to determine the level of staff awareness of accessibility issues and development of appropriate training needs.

Status: In progress

Action and Timeframe:
A sub-group of the Planning Team has developed a draft staff survey to determine the level of staff awareness of accessibility issues. Decisions on the survey format, wording of questions, staff coverage, and survey methodology are currently being discussed among the larger group and are expected to be resolved in 2005-06.

Rationale:
Discussions on survey format have proven complex and are ongoing.

Commitment:
The Accessibility Planning Team will plan and co-ordinate an overall "Awareness and Education Campaign" to increase staff knowledge on accessibility issues and to share best practices for the provision of services to employees, clients and stakeholders with disabilities.

Status: Completed
The ministry has undertaken a number of steps to raise staff knowledge of the ODA and increase awareness of accessibility issues.

For example, the ministry developed an intranet site jointly with the then Ministry of Tourism and Recreation dedicated exclusively to accessibility issues.

The Deputy Minister sent a copy of the 2004-05 accessibility plan to all staff with a cover letter encouraging staff to become knowledgeable of the contents and participate in its implementation.

Accessibility Planning Team members presented the ministry plan and led discussions on ODA issues at branch/unit staff meetings. A standard presentation was developed. Discussions were held across the ministry. Team members keep management and staff of their respective branch/units informed about accessibility issues.

Commitments and Strategies for 2005-2006

This section represents the ministry's plan, including new commitments and initiatives for the coming year. September 30, 2005 is the public release date for all organizations with obligations to prepare and make public accessibility plans under the ODA, 2001.

Customer Service

Commitment:

The ministry will review all existing programs and activities, including eligibility criteria, and terms and conditions of contracts for grant programs, to incorporate accessibility for people with disabilities.

Action:

A sub-group will conduct a review of the ministry's programs and activities, including grant programs, along with applications and procedures, for accessibility by using the review framework developed by the Ministry of Citizenship and Immigration. From the review, an implementation plan will be developed to address any barriers that are found within these programs and activities or barriers which impede people with disabilities from accessing and applying for funding.

Timeframe:

The review will be completed in stages. In 2005-06, these programs will be reviewed: Cultural Strategic Investment Fund, Public Library Operating Grants, Public Library Pay Equity, Community Museum Operating Grant and Community Museum Pay Equity. In 2006-07, these programs will be reviewed: Provincial Heritage Organization, Heritage Organization Development Grant, First Nations Development, Library Strategic Development Fund and Community Information Centres Pay Equity.

Employment

Commitment:

The ministry will ensure the new Ministry of Government Services E-module (on-line) training tool for the procurement provisions of the ODA is reviewed by all procurement managers and staff.

As well, procurement accessibility activities from previous years will be maintained and reviewed, to ensure they continue to be accessible and to find new areas of improvement to identify and remove barriers, i.e. procurement guidelines, communications.

Action:

A communication and follow-up process will be established to advise procurement employees of their responsibility to review the MBS on-line E-module training.
Develop a process to establish annual review/maintenance activities for procurement, for the purpose of making a prioritized list of accessibility issues, and developing an implementation plan for identified barriers that are reasonable to address.
Determine a schedule of regular reporting to the Accessibility Planning Team.
Establish a process to incorporate quantitative measurements into the reports, e.g., number of procurement staff vs. those trained on E-module, purchases reviewed for accessibility.

Timeframe

Follow-ups will be done in 2005-06 to track completion of the E-module training by existing and new procurement managers/staff.
The process of establishing annual review activities, reporting schedule and items to be quantified will be presented to the Accessibility Planning Team in the first half of the 2005-06 year. Reports on prioritized identified barriers will be done throughout the year and may continue into 2006-07.

Commitment:

Human Resources-related accessibility activities from previous years will be maintained and reviewed to ensure they continue to be accessible and to find new areas of improvement to identify and remove barriers, i.e., job descriptions, staff orientation, accessibility accommodation.

Action:

Develop a process to establish annual review/maintenance activities, for the purpose of making a prioritized list of accessibility issues, and developing an implementation plan for identified barriers that are reasonable to address.
Determine a schedule of regular reporting to the Accessibility Planning Team.
Establish a process to incorporate quantitative measurements into the reports, e.g., number of new/existing job descriptions revised, on-line training sessions done, applicant/employee accessibility requests accommodated.

Timeframe:

The process of establishing annual review activities, reporting schedule and items to be quantified will be presented to the Accessibility Planning Team in the first half of the 2005-06 year. Reports on prioritized identified barriers will be done throughout the year and may continue into 2006-07.

Commitment:

The ministry will maintain and continue to strengthen the role of the Accessibility Planning Team.

Action:
Get input from the Accessibility Planning Team about its current status, where it is at in its life cycle and, from this, set goals to ensure the Team continues to be effective in its operations.

Timeframe:
Set this topic as an agenda item at an early meeting of the new planning year, to establish goals to be carried out in 2005-06.

Commitment:
Program/policy-related accessibility activities from previous years will be maintained and reviewed to ensure they continue to be accessible and to find new areas of improvement to identify and remove barriers, i.e., MCL Accessibility Policy; programs and services; mechanism to review new programs/ policies to be accessible; accessibility issues addressed in the RBP, and submissions to central agencies.

Action:
Identify the programs/activities to be maintained. Develop a process to establish annual review activities, for the purpose of making a prioritized list of accessibility issues, and developing an implementation plan for identified barriers that are reasonable to address.
Determine a schedule of regular reporting to the Accessibility Planning Team.
Establish a process to incorporate quantitative measurements into the reports, e.g., the number of new media through which MCL policy is communicated, programs/ policies and Management Board submissions reviewed for accessibility.

Timeframe:
The process of establishing annual review activities, reporting schedule and items to be quantified will be presented to the Accessibility Planning Team in the first half of the 2005-06 year. Reports on prioritized identified barriers will be done throughout the year and may continue into 2006-07.

Commitment:
The ministry will assess, investigate and continue to communicate the availability of adaptive technologies and accessible website design to encourage its use.

Action:
Identify the types of services to be provided. Develop a process to establish an annual plan of activity and any resulting communications, for the purpose of making a prioritized list of accessibility issues, and developing an implementation plan for identified barriers that are reasonable to address. A schedule will be determined of regular reporting to the Accessibility Planning Team, with follow-up

action determined by the Team. Establish a process to incorporate quantitative measurements into the reports.

Timeframe:

The process of identifying services and establishing a plan for annual activities/ communications, reporting schedule and items to be quantified will be presented to the Accessibility Planning Team in the first half of the 2005-06 year. Reports on prioritized identified barriers will be done throughout the year and may continue into 2006-07.

Commitment:

The ministry will conduct staff surveys to determine the level of staff awareness of accessibility issues and to develop appropriate training.

Action:

A sub-group will complete development of a proposed survey. It will then be carried out with the involvement of ministry staff. The resulting data will be compiled and reviewed to formulate proposals for increasing staff awareness and training.

Timeframe:

The survey, data summary, and proposals for staff awareness and training will be completed in 2005-06. As this will be a learning process for the Accessibility Planning Team this year, the data will be used by the Ministry in its 2006-07 accessibility planning to develop and report on performance measures for addressing staff and client satisfaction with accessibility improvements.

Communications and Information

Commitment:

Communications-related accessibility activities from previous years will be maintained and reviewed, to ensure they continue to be accessible and to find new areas of improvement to identify and remove barriers, i.e., Internet content, working with Publications Ontario, TTY service, 1-800 service, website links, the list of interpreters and signers, opportunities for staff identification of barriers, and intranet.

Action:

Develop a process to establish annual review/maintenance activities, for the purpose of making a prioritized list of accessibility issues, and developing an implementation plan for identified barriers that are reasonable to address. Determine a schedule of regular reporting to the Accessibility Planning Team. Establish a process to incorporate quantitative measurements into the reports, e.g., number of calls/hits by users of accessible communication services, and alternate publication format requests.

Timeframe:

The process of establishing annual review activities, reporting schedule and items to be quantified will be presented to the Accessibility Planning Team in the first half of the 2005-06 year. Reports on prioritized identified barriers will be done throughout the year and may continue into 2006-07.

Commitment:

The ministry will work with the Accessibility Directorate of Ontario to learn about best practices, resources, existing materials, and education tools and communicate them in an Awareness and Education Campaign to staff and key industry partners/stakeholders, for the purpose of increasing accessibility knowledge and awareness, and for use in the provision of services.

Action:

Establish a process to work with the Accessibility Directorate of Ontario, whereby the sub-group responsible will monitor and report on MCI initiatives. Once established, a regular agenda item will be set at Accessibility Planning Team meetings to review initiatives for sharing/implementing with staff and key industry partners/stakeholders.

Timeframe:

The process will be established and begun this year. Any initiatives for review will be reported on at Accessibility Planning meetings, for discussion and possible action.

Commitment:

The ministry will update agencies about new or changed regulations/standards relating to the obligations of agencies under accessibility legislation. The ministry will also encourage agencies to include accessibility in their programs and practices in regards to good business practices, especially those agencies dealing with the public.

Action:

Ministry staff will forward information to agencies about their obligations under accessibility legislation, as prescribed/released. New information on accessibility opportunities will be communicated to agencies as part of the Awareness and Education Campaign (see the above commitment).

Timeframe:

When regulations/standards are prescribed for agencies, the ministry will follow up with them.

Commitment:
The ministry will conduct a review of the content of its written materials to ensure that all references to accessibility information are up-to-date.

Action:
Each unit/branch will identify their materials to be reviewed (for clients or employees, in the form of websites, publications, manuals, etc.).
Develop a process to review the list of materials, for the purpose of making a prioritized list of accessibility issues, and developing an implementation plan for identified barriers that are reasonable to address.

Timeframe:
The review process will be presented to the Accessibility Planning Team in the first half of the 2005-06 year.
The list for review in 2005-06 will be made up of materials that the unit/branch identifies as key information/advice used by the public. Remaining documents will be considered for a 2006-07 list. Any materials identified that need rewriting will have a timeline set for completion and re-issue of the material, which may continue into 2006-07.

Commitment:
Focus this year on activities and information gathering to expand our knowledge and understanding of intellectual, mental health and learning disabilities.

Action:
Organize at least two information sessions, either formal (staff meetings) or informal (lunch & learn) talks, with representatives from intellectual, mental health and learning disability organizations, for the purpose of educating staff and building awareness about the types of disabilities, devices to assist people, and proper ways to interact, etc. Research, report and make recommendations for implementation about available training in these areas for managers and staff, e.g., at upcoming all-staff days, SMG days.

Timeframe:
The information sessions will be conducted this year.

Built Environment

Commitment:
Every reasonable effort will be made to make existing and future ministry premises barrier free.

Action:
Institute a process where, for each barrier identified, the ministry will:

- request that Ontario Realty Corporation (ORC) and Profac provide recommendations and cost estimates for removing remaining barriers from program spaces (i.e., occupied solely by the ministry);
- consult with ORC and Profac on the feasibility, legal and financial responsibility issues of making changes to barriers in related public areas (i.e., shared with other occupants and tenants in a building).

Determine a schedule of regular reporting to the Accessibility Planning Team.

Timeframe

This is an ongoing process to increase accessibility to and within ministry-occupied premises and related public spaces.

Acts and Regulations

Commitment:

Existing statutes or regulations currently under review or new ones proposed to go forward will have issues of accessibility and the identification of barriers included in the review process.

Action:

Acts or regulations currently under review or new ones proposed to go forward will similarly be reviewed.

Timeframe:

As acts or regulations are drafted or reviewed.

For More Information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:
Rob Glaister, Chair, Ministry Accessibility Planning Team
416-325-6766
Rob.Glaister@mtr.gov.on.ca

General inquiry number: 416-212-0644

TTY number: 416-325-5170

1-800 number: 1-866- 454-0049 (local conversion number: 416-325-8758)

E-mail: general_info@mcl.gov.on.ca

Ministry website address: http://www.culture.gov.on.ca

Visit the Ministry of Community and Social Services Accessibility Ontario web site at: http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/index.html. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758
TTY Service: 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario

ISSN **1708-4687**

Ce document est disponible en français.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Plan d'accessibilité
2005-2006

Ontario

ISSN

Table des matières

Introduction 3

Message de la ministre 4

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005 5

Engagements et stratégies pour 2005-2006 17

Renseignements 25

Introduction

L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de la Culture. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message de la ministre

Je suis heureuse que l'Assemblée législative de l'Ontario ait récemment adopté la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Cette loi décisive contribuera à placer notre province à l'avant-garde du mouvement pour l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées.

Pour mettre en oeuvre la nouvelle loi, le gouvernement de l'Ontario s'appuie sur nos réalisations et les progrès déjà accomplis. Dans les domaines prioritaires que sont le service à la clientèle, l'emploi, les communications et l'information et le milieu bâti, nous nous employons à établir les bases de normes qui amélioreront l'accessibilité et entraîneront des changements positifs et concrets au profit des personnes qui ont un handicap.

En qualité de ministre de la Culture, je sais qu'il est indispensable que le personnel du ministère comprenne bien les difficultés que rencontrent les personnes handicapées, et que les programmes et services de notre ministère ne présentent pas d'obstacles à la pleine participation de ces personnes. C'est la raison pour laquelle, en 2004-2005, nous avons créé sur notre site Intranet une section consacrée à la planification de l'accessibilité. Ce site Web a été élaboré en collaboration avec le ministère du Tourisme pour offrir au personnel une information cohérente et précise sur les questions relatives à l'accessibilité. Outil primordial de communications internes sur ce sujet, le site fournit des renseignements sur les plans d'accessibilité, les engagements, les annonces, les politiques et les initiatives du ministère, ainsi qu'un lien vers l'information institutionnelle présentée sur le site Web de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Notre site a été conçu pour que le personnel connaisse et comprenne mieux la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et les questions d'accessibilité. Avec le site Intranet, notre ministère est déterminé à mieux informer et sensibiliser le personnel à l'accessibilité.

Le ministère de la Culture se félicite de jouer un rôle important dans l'initiative lancée par le gouvernement pour que tous les Ontariens et toutes les Ontariennes puissent réaliser leur potentiel et participer pleinement et activement à notre société. Notre ministère continuera à faire tous ses efforts pour mettre en place des mesures qui appuient l'engagement et les efforts du gouvernement visant à faire de l'Ontario une province intégrée et accessible à tous et à toutes.

La ministre,

Madeleine Meilleur

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le ministère de la Culture (MCL) a tenu les engagements décrits dans son plan d'accessibilité 2004-2005. Tous les organismes ayant des obligations aux termes de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) devaient préparer et diffuser leurs plans d'accessibilité avant le 30 septembre 2004. Les pages qui suivent rendent compte de l'état d'avancement des initiatives du ministère visant à aider le gouvernement à atteindre son objectif de faire de l'Ontario une province plus accessible.

Exigences de la *Loi*

Engagement :

Le ministère procédera à un examen de toutes ses installations afin de repérer les lieux qui ne sont pas conformes aux exigences en matière d'accessibilité. Tous les efforts raisonnables seront déployés pour éliminer les obstacles repérés afin d'assurer l'accessibilité des lieux et leur conformité au Code du bâtiment de l'Ontario. Le ministère mettra en oeuvre les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle de la Société immobilière de l'Ontario dès que ces dernières seront rendues publiques.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.
Le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) a commencé à vérifier l'accessibilité de toutes ses installations en 2004. Tous les locaux du ministère de la Culture, dans les édifices Whitney et Ferguson ainsi qu'au 400, avenue University, ont été contrôlés. Des examens complémentaires ont été effectués dans les bureaux régionaux du MACI, y compris dans tous les espaces publics connexes et les locaux partagés par le MACI avec les ministères du Tourisme et de la Culture. La liste de contrôle des vérifications comportait tous les points indiqués dans les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle.

Mesure et calendrier :

Le ministère étudie actuellement les résultats des vérifications ainsi que les mesures proposées pour éliminer les obstacles constatés. Les mesures adoptées seront incluses dans le prochain plan d'accessibilité du ministère.

Motif :

Il s'agit d'un engagement permanent qui a commencé par l'examen de l'accessibilité des installations du ministère au printemps 2004 et s'est poursuivi par une vérification complémentaire au printemps 2005.

Engagement :

Le ministère respectera les lignes directrices du Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) concernant la mise en oeuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.
Lors de la diffusion des lignes directrices, en automne 2004, la sous-ministre a informé de leurs responsabilités les gestionnaires et le personnel chargés de l'approvisionnement.
Les lignes directrices sur l'approvisionnement ont également été communiquées au personnel par le biais d'un lien créé sur le site Intranet du ministère.

Mesure et calendrier :

Un suivi sera effectué en 2005-2006 pour veiller à ce que toutes les personnes chargées de l'approvisionnement utilisent le nouvel outil de formation en ligne du Secrétariat du Conseil de gestion.

Motif :

Le Secrétariat du Conseil de gestion a récemment diffusé un outil de formation en ligne pour aider les ministères à mettre en oeuvre les lignes directrices sur l'approvisionnement (diffusées par le SCG en août 2004) en vue d'appliquer l'article 5 de la LPHO relatif à l'obligation de fournir des produits et services accessibles au personnel comme au public.

Engagement :

Le ministère continuera à offrir du matériel accessible sur son site Web.

État d'avancement :

Engagement réalisé et permanent.
Le ministère continue à travailler avec les ressources internes et externes pour veiller à l'accessibilité de son site Web public. Le ministère continuera à s'assurer que son site Web public reste accessible.

Engagement :

Le ministère continuera à travailler étroitement avec Publications Ontario pour offrir sur demande ses publications sur supports de substitution et en faire la promotion.

État d'avancement :

Engagement réalisé et permanent.
Le ministère continuera à répondre aux demandes de publications sur supports de substitution avec promptitude et efficacité.

Engagement :

Le ministère passera en revue les descriptions d'emploi pour s'assurer que leur libellé et leur contenu font preuve de respect pour les personnes handicapées et qu'elles tiennent compte des questions liées à l'accessibilité.

État d'avancement :

Engagement réalisé et permanent.
La Direction des ressources humaines continue à passer en revue les descriptions d'emploi pour s'assurer que leur libellé et leur contenu font preuve de respect pour les personnes handicapées.

Les descriptions d'emploi existantes sont vérifiées par la Direction des ressources humaines et mises à jour s'il y a lieu (par exemple en cas de changement résultant du processus de recrutement, d'une restructuration, etc.).

Engagement :

Le ministère étoffera l'orientation des nouveaux employés en y intégrant la sensibilisation aux questions d'accessibilité. Il mettra également en place un processus pour s'assurer que les nouveaux gestionnaires suivent la formation sur les questions touchant les handicaps et l'accessibilité.

État d'avancement :

Engagement réalisé.
Le ministère a étoffé le programme d'orientation à l'intention des nouveaux employés qui est offert sur le site Web de la Direction des ressources humaines, en y intégrant des liens vers des sites qui mettent l'accent sur les questions d'accessibilité.

Une information sur les questions relatives à l'accessibilité, mise à jour pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives dans ce domaine, a également été incluse dans les réunions d'orientation du personnel nouvellement embauché.

Engagement :

Le ministère maintiendra et renforcera le rôle de l'équipe de planification de l'accessibilité et veillera à ce que l'équipe comprenne un membre ayant un handicap autodéclaré ou consulte une personne handicapée au sein de la fonction publique de l'Ontario.

État d'avancement :

Engagement réalisé.
L'équipe de planification de l'accessibilité a été renforcée et comprend des représentants de tous les services du ministère. L'équipe se réunit régulièrement et fournit au Comité de direction du ministère des rapports fréquents sur l'état d'avancement de la réalisation de nos engagements.

Le ministère a recruté six nouveaux membres de l'équipe de planification de l'accessibilité à la suite d'une note de service de la sous-ministre, diffusée à l'ensemble du personnel, qui invitait les personnes ayant une raison particulière de s'intéresser aux questions d'accessibilité à se joindre à l'équipe.

Lois et règlements

Engagement :

Le ministère examinera ses lois et ses règlements afin de répondre aux besoins en matière d'accessibilité.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesures et calendrier :

Le ministère a examiné les lois et les règlements qui relèvent de son ministère en vue de repérer les obstacles rencontrés par les personnes handicapées, notamment en termes de droits et d'obligations mais aussi d'avantages et d'exigences, en se fondant sur le cadre élaboré par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. Un sous-groupe distinct a été créé pour passer en revue les lois et les règlements.

Les lois et les règlements qui relèvent du ministère, ainsi que les règlements de ses organismes, ont été examinés pour veiller à ce que leur libellé ne crée pas d'obstacles. Le sous-groupe chargé de cet examen a estimé, au mieux de ses connaissances, que les lois et les règlements dont le ministère de la Culture est responsable ne présentaient pas d'obstacle conséquent. L'examen a porté sur les lois et les règlements suivants :

- *Loi sur le Musée des beaux-arts de l'Ontario*
- *Loi sur le Conseil des arts*
- *Loi de 2001 sur la fête du patrimoine portugais*
- *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*
- *Loi sur les personnes morales, Règl. 389/95*
- *Loi sur les sociétés de développement, Régl. 672/00 dans sa version modifiée*
- *Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers*
- *Loi sur le George R. Gardiner Museum of Ceramic Art*
- *Loi de 2000 sur le Jour des pionniers allemands*
- *Loi de 1998 sur la Société du Centre Hummingbird des arts d'interprétation*
- *Loi de 2004 sur le Jour du patrimoine irlandais*
- *Loi sur la Collection McMichael d'art canadien*
- *Loi sur le ministère des Affaires civiques et culturelles, pour ce qui concerne les activités et programmes relatifs à la culture*
- *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*
- *Loi sur les bibliothèques publiques*

- *La Loi intitulée « Royal Botanical Gardens Act »*
- *Loi sur Science Nord*
- *Loi de 2001 sur l'héritage sud-asiatique*
- *Loi de 2000 sur le tartan*
- *Loi de 1997 sur le jour des Loyalistes de l'Empire-Uni*

En examinant la *Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers*, le ministère a estimé que la nécessité d'accéder aux avis des décisions ministérielles publiées dans *La Gazette de l'Ontario* pouvait constituer un obstacle pour les personnes ayant une déficience visuelle. Au cours de l'année prochaine, le MCL s'emploiera à traiter ce problème avec le ministère des Services gouvernementaux.

Politiques

Engagement :
Le ministère examinera les critères et les conditions d'admissibilité s'appliquant aux contrats dans le cadre des programmes de subventions pour s'assurer qu'ils tiennent compte de l'accessibilité.

État d'avancement :
Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :
Un sous-groupe a été chargé de vérifier les programmes et les processus de demandes de subventions du ministère pour s'assurer qu'aucun obstacle n'empêche les personnes qui ont un handicap d'accéder aux demandes et de soumettre une demande de financement.

Le sous-groupe a décidé d'utiliser à cette fin le cadre de vérification élaboré par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration.

Motif :
L'examen est en cours et les objectifs fixés pour 2005-2006 devraient être atteints.

Engagement :
Le ministère collaborera avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario en vue de partager les meilleures pratiques, les ressources, le matériel et les outils éducatifs existants dans le but d'accroître la sensibilisation générale du personnel et des principaux intervenants de l'industrie aux questions liées à l'accessibilité.

État d'avancement :
Engagement réalisé.
Le ministère poursuit ses efforts de sensibilisation du personnel et de ses principaux partenaires de l'industrie. Ainsi, en février 2005, le personnel du ministère a fourni, pour les quelque 40 personnes réunies à l'occasion de l'Ontario Library Association Super Conference, une note d'actualités provinciales portant sur les questions d'accessibilité et les nouvelles dispositions législatives et rédigée dans le cadre de son rapport au personnel et aux directeurs et aux administrateurs des bibliothèques de l'Ontario.

Le personnel du ministère a également présenté la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) au personnel et aux membres du Conseil du Service des bibliothèques de l'Ontario – Nord lors de la séance plénière du congrès du Conseil, à Sault Ste. Marie, en mai 2005.

Les membres de chaque direction et unité du ministère ont pu assister à une présentation standard, suivie d'une discussion des dispositions législatives et des questions relatives à l'accessibilité, animée par les membres de l'équipe ministérielle.

Engagement :
Le ministère élaborera et communiquera au personnel une politique visant à établir des lieux de travail, des programmes et des services accessibles.

État d'avancement :
Engagement réalisé et permanent.
Le ministère a approuvé l'adoption de la politique en matière d'accessibilité élaborée par l'équipe de planification, qui vise à assurer l'accessibilité des lieux de travail, des programmes et des services du ministère.

Pour en informer le personnel, un lien a été créé sur le nouveau site Intranet du ministère consacré à l'accessibilité. Le ministère s'efforcera de faire également connaître sa politique au personnel par d'autres méthodes.

Programmes et services

Engagement :
Le ministère fournira un numéro ATS pour permettre au public d'obtenir des renseignements généraux et de communiquer avec les membres du personnel.

État d'avancement :
Engagement réalisé.

Le ministère a installé un service ATS, qui fonctionne depuis juin 2005. Le service est installé dans les bureaux de la sous-ministre et le numéro à composer est le 416 325-5170.

Le personnel concerné a reçu une formation appropriée afin d'offrir un service de qualité à la clientèle.

Engagement :

Le ministère fournira un numéro de téléphone sans frais qui permettra au public d'obtenir des renseignements généraux et de communiquer avec le personnel.

État d'avancement :

Engagement réalisé.
Le ministère a installé une ligne téléphonique 1 800 afin d'améliorer la qualité du service à la clientèle. Le numéro de téléphone sans frais est le 1 866 454-0049 et le numéro local correspondant est le 416 325-8758. Ce numéro 1 800 est opérationnel et affiché sur le site Web depuis mars 2005.

Engagement :

Le ministère établira sur son site Web un lien qui permettra au public d'obtenir de l'information au moyen d'un numéro ATS, d'un numéro 1 800 et en formats ou sur supports accessibles.

État d'avancement :

Engagement réalisé.
Les numéros de téléphone ATS et 1 800 ont été affichés sur INFO-GO, sur le site Web et en d'autres endroits où les numéros de téléphone du ministère sont indiqués, et le site Web du ministère propose un lien vers la page consacrée à la planification de l'accessibilité.

Engagement :

Le ministère tiendra une liste d'interprètes et de spécialistes du langage gestuel accrédités auxquels il sera possible de faire appel lors des réunions ou des événements parrainés par le ministère.

État d'avancement :

Engagement réalisé.
La Direction des communications du ministère tient à jour une telle liste. Des services d'interprétation et de langage gestuels seront offerts sur demande lors des réunions ou des événements parrainés par le ministère. La liste fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Engagement :

Le ministère veillera à ce que tous ses programmes et activités, déjà en place ou nouveaux, soient conçus et mis en oeuvre conformément aux exigences de la LPHO.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesures et calendrier :

Le ministère a mis en place des mécanismes qui rappellent au personnel que tous les nouveaux programmes et politiques doivent être conçus en tenant compte des exigences d'accessibilité.

Cette initiative est illustrée par le nouveau site Web du Comité consultatif ministériel pour les arts et la culture et le Sondage en ligne sur le statut de l'artiste lancé au début de mai 2005, dont l'accessibilité a été vérifiée.

Le site et le sondage en ligne ont été passés en revue avant leur lancement, en termes d'accessibilité, par la Direction responsable des technologies de l'information; tous deux intègrent des caractéristiques destinées à faciliter leur utilisation par les personnes qui ont recours à des aides techniques comme des lecteurs d'écran. Le ministère a demandé conseil à Publications Ontario pour veiller à ce que les documents affichés sur le site Web puissent être convertis, le cas échéant, en un format accessible approprié.

Les utilisateurs du site sont également invités à communiquer avec le ministère s'ils ont besoin d'aide ou si, pour une raison ou une autre, ils ne parviennent pas à répondre au sondage en ligne.

À ce jour, plus de 3 000 artistes et organismes ont répondu au sondage en ligne.

Un sous-groupe de l'équipe de planification de l'accessibilité a été chargé de vérifier l'accessibilité de tous les programmes et activités. Les mesures issues des résultats de cet examen seront mises en place en 2005-2006.

Motif :

Pour effectuer des vérifications de cette nature, le ministère de la Culture a décidé d'adopter la méthodologie élaborée par le MACI.

Engagement :

Le ministère encouragera le personnel régional et le personnel de première ligne à promouvoir l'accessibilité en partageant les meilleures pratiques avec les partenaires régionaux de l'industrie.

État d'avancement :

Engagement réalisé et permanent.

Le personnel des bureaux régionaux organise de nombreuses séances de formation et d'information destinées aux organismes et aux municipalités, dirige des ateliers, offre des conseils sur l'application de la LPHO et les questions d'accessibilité, partage les meilleures pratiques et l'information, et fournit de la documentation aux partenaires sectoriels.

Pratiques

Engagement :

Toutes les mesures raisonnables seront prises pour fournir aux employés et aux postulants handicapés les adaptations demandées.

État d'avancement :

Engagement réalisé et permanent.
Le ministère apporte son aide aux postulants qui en font la demande.

Le MACI a élaboré une fiche de conseils et meilleures pratiques en matière d'adaptations à inclure dans les trousses destinées aux chefs chargés du recrutement. La fiche de conseils, qui a été révisée par plusieurs chefs de service du MCL, est désormais à la disposition de tout le ministère.

Engagement :

L'accessibilité sera considérée comme une priorité du ministère dans les lignes directrices sur la planification ainsi que dans les plans opérationnels et les plans axés sur les résultats.

État d'avancement :

Engagement réalisé et permanent.
La planification de l'accessibilité a été intégrée en tant que priorité dans le plan axé sur les résultats 2005-2006 du ministère.

Il sera rappelé aux membres de l'équipe de direction du ministère que les notes portant sur les activités présentées dans le cadre du plan axé sur les résultats 2006-2007 devront inclure toute question d'accessibilité associée au contenu de la note. La Direction des ressources ministérielles continuera de rappeler aux responsables des domaines de programmes la nécessité de prendre en compte les questions d'accessibilité lorsqu'elle donnera son avis sur les propositions destinées aux organismes centraux.

Engagement :

Le ministère donnera à son personnel l'occasion de signaler les obstacles repérés à l'équipe de planification de l'accessibilité.

État d'avancement :

Engagement réalisé.
Le personnel est incité à traiter la question des obstacles qu'ils repèrent, directement ou indirectement, en effectuant leur travail ou en servant la clientèle. La première démarche conseillée au personnel est de s'adresser à leur chef.

Cette méthode a été communiquée à tout le personnel et aux gestionnaires par l'équipe de planification de l'accessibilité lors de réunions du personnel des directions et/ou unités. Au cours des réunions, les membres du personnel ont été invités à informer directement leurs chefs de tout obstacle repéré sur leur lieu de travail. Un jeu de diapositives Power Point sur la LPHO a servi de base aux présentations. Ainsi, la direction et le personnel ont acquis une meilleure compréhension des mesures qu'ils peuvent prendre en matière d'accessibilité dans le cadre des lois et des programmes du ministère.

Engagement :

Le ministère fera la promotion active des technologies adaptées et de l'accessibilité du site Web auprès des employés ciblés et encouragera leur utilisation.

État d'avancement :

Engagement réalisé et permanent.
Le spécialiste des technologies adaptées fait partie de l'équipe de planification de l'accessibilité. Il a accepté de suggérer des méthodes permettant de promouvoir ses services auprès du personnel et de la clientèle du ministère.

Le spécialiste a passé en revue le matériel d'aide à l'accessibilité avant que celui-ci soit mis à la disposition du personnel, et présenté des recommandations visant à tirer profit des progrès réalisés dans les technologies adaptées.

La Direction des ressources ministérielles a fait savoir qu'un fonds central consacré aux technologies adaptées avait été créé pour rembourser les dépenses engagées par les directions en vue de répondre aux exigences en matière d'accessibilité.

Engagement :

Le ministère continuera de communiquer avec ses organismes pour leur fournir des mises à jour sur les règlements précisant leurs obligations aux termes de la LPHO. Le ministère encouragera également les organismes à intégrer les questions d'accessibilité à leurs programmes et pratiques.

État d'avancement :

Engagement réalisé.
Les organismes du ministère reçoivent des mises à jour de l'information de manière continue.

Engagement :

Le ministère établira et rendra compte des mesures de rendement pour évaluer la satisfaction des clients par rapport aux améliorations apportées sur le plan de l'accessibilité.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.
Cet engagement sera combiné avec l'engagement qui le suit dans ce rapport et qui concerne les sondages du personnel.

Mesure et calendrier :

Le travail effectué cette année a permis de constater la nécessité d'étoffer les mesures de rendement et l'étude des questions d'accessibilité au sein du MCL. Le ministère a décidé d'élaborer des mesures de rendement pour évaluer la satisfaction des clients par rapport aux améliorations de l'accessibilité en mettant d'abord l'accent sur la sensibilisation. Des mesures du niveau de sensibilisation seront incluses dans le sondage du personnel qui doit être réalisé en 2005-2006. Les résultats du sondage serviront de référence pour 2005-2006.

Motif :

Pour que les mesures du niveau de satisfaction aient un sens, le ministère juge indispensable de mettre l'accent sur le renforcement de la sensibilisation du personnel aux questions relatives à l'accessibilité. Les mesures de rendement enregistrées au cours des premières années devraient donc évaluer la sensibilisation et être intégrées dans le sondage du personnel.

Engagement :

Le ministère effectuera des sondages auprès du personnel afin de déterminer son niveau de sensibilisation aux questions liées à l'accessibilité et de répondre de façon appropriée à ses besoins de formation.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Un sous-groupe de l'équipe de planification de l'accessibilité a élaboré une ébauche de sondage visant à évaluer le niveau de sensibilisation du personnel aux questions relatives à l'accessibilité. Le format du sondage, le libellé des questions, la couverture du personnel et la méthodologie à adopter sont actuellement discutés par l'ensemble de l'équipe, qui devrait finaliser ses décisions en 2005-2006.

Motif :

Les discussions portant sur le format du sondage sont d'une grande complexité et ne sont pas terminées.

Engagement :

L'équipe de planification de l'accessibilité planifiera, gèrera et mettra en oeuvre une campagne globale de sensibilisation et d'éducation pour accroître les connaissances des employés sur les questions liées à l'accessibilité et partager les meilleures pratiques relativement à la prestation de services aux employés, à la clientèle et aux intervenants qui ont un handicap.

État d'avancement :

Engagement réalisé et permanent.
Le ministère a lancé un certain nombre d'initiatives visant à améliorer la connaissance de la LPHO et la sensibilisation aux questions d'accessibilité au sein du personnel.

Le ministère a notamment élaboré un site Intranet, conjointement avec le ministère alors appelé ministère du Tourisme et des Loisirs, qui est exclusivement consacré aux questions d'accessibilité.

La sous-ministre a envoyé une copie du plan d'accessibilité 2004-2005 à tout le personnel, accompagnée d'une lettre encourageant les employés à se familiariser avec le contenu du plan et à participer à sa mise en oeuvre.

Les membres de l'équipe de planification de l'accessibilité ont présenté le plan du ministère et animé des discussions sur les questions relatives à la LPHO lors de réunions du personnel des directions et/ou unités. Une présentation standard a été élaborée. Des discussions ont été organisées dans tout le ministère. Les membres de l'équipe tiennent la direction et le personnel de leurs directions ou unités respectives au courant de toutes les questions relatives à l'accessibilité.

Engagements et stratégies pour 2005-2006

Cette section constitue le plan du ministère pour l'année à venir, y compris les nouveaux engagements et initiatives. Tous les organismes ayant des obligations aux termes de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) doivent préparer et diffuser leurs plans d'accessibilité avant le 30 septembre 2005.

Service à la clientèle

Engagement :

Le ministère procédera à l'examen de tous ses programmes et activités, y compris les critères d'admissibilité et les contrats relatifs aux programmes de subvention, en vue de les rendre accessible aux personnes qui ont un handicap.

Mesures à prendre :

Un sous-groupe passera en revue les programmes et activités du ministère, y compris les programmes de subventions, les demandes et les processus de demandes, en utilisant le cadre de vérification de l'accessibilité élaboré par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. À la suite de cet examen, un plan d'action sera préparé en vue d'éliminer tout obstacle repéré dans le cadre des programmes et activités ou tout obstacle qui empêche les personnes handicapées d'accéder aux demandes et de soumettre une demande de financement.

Calendrier :

L'examen des programmes et activités sera effectué en deux étapes. En 2005-2006, l'équipe analysera les programmes suivants : Fonds d'investissement stratégique dans le secteur culturel; Subventions de fonctionnement pour les bibliothèques publiques; subventions aux bibliothèques publiques aux fins de l'équité salariale; Subvention de fonctionnement aux musées communautaires, et subventions aux musées communautaires aux fins de l'équité salariale. En 2006-2007 seront vérifiés les programmes suivants : Subvention de fonctionnement aux organismes provinciaux de mise en valeur du patrimoine; subvention destinée au développement des bibliothèques des Premières nations; Fonds pour le développement stratégique des bibliothèques; et subventions aux centres d'information communautaire aux fins de l'équité salariale.

Emploi

Engagement :

Le ministère veillera à ce que toutes les personnes chargées de l'approvisionnement étudient le nouvel outil de formation en ligne sur la LPHO élaboré par le ministère des Services gouvernementaux (MSG) pour aider à la mise en oeuvre des lignes directrices sur l'approvisionnement.
En outre, les initiatives relatives à l'accessibilité en matière d'approvisionnement qui ont été mises en place ces dernières années seront poursuivies et examinées pour s'assurer qu'elles restent accessibles et rechercher de nouvelles améliorations permettant de repérer et d'éliminer les obstacles, par exemple en matière de lignes directrices sur l'approvisionnement ou de communications.

Mesures à prendre :

Un processus de communication et de suivi sera établi afin d'informer les personnes chargées de l'approvisionnement de leur obligation d'étudier le module de formation en ligne du MSG.
Le ministère créera également un processus instaurant un examen et un suivi annuels des procédures d'approvisionnement, en vue d'établir une liste des obstacles à l'accessibilité, classés par ordre de priorité, ainsi qu'un plan d'action visant à éliminer ces obstacles par des mesures d'adaptation raisonnables.
L'équipe de planification de l'accessibilité recevra des rapports à échéances régulières, suivant un calendrier à déterminer.
Enfin, le ministère mettra en place un processus permettant d'intégrer des mesures quantitatives dans les rapports, comme le nombre d'employés chargés de l'approvisionnement qui ont suivi la formation en ligne ou le nombre d'achats dont l'accessibilité a été vérifiée.

Calendrier :

L'achèvement de la formation en ligne par les gestionnaires et le personnel chargés de l'approvisionnement, déjà en poste ou récemment embauchés, sera vérifié en 2005-2006.
Le processus instaurant un examen annuel des procédures d'approvisionnement, le calendrier des rapports et les mesures quantitatives à intégrer seront soumis à l'équipe de planification de l'accessibilité au cours du premier semestre de l'année 2005-2006. Les rapports sur les obstacles à éliminer en priorité seront effectués tout au long de l'année et pourraient se poursuivre en 2006-2007.

Engagement :

Les initiatives relatives à l'accessibilité qui ont été mises en place ces dernières années par la Direction des ressources humaines seront poursuivies et examinées pour s'assurer qu'elles restent accessibles et rechercher de nouvelles améliorations permettant de repérer et d'éliminer les obstacles, par exemple en matière de descriptions d'emploi, d'orientation du personnel et d'adaptation des locaux.

Mesures à prendre :

Le ministère créera un processus instaurant un examen et un suivi annuels en vue d'établir une liste des obstacles à l'accessibilité, classés par ordre de priorité, ainsi qu'un plan d'action visant à éliminer ces obstacles par des mesures d'adaptation raisonnables.
L'équipe de planification de l'accessibilité recevra des rapports à échéances régulières, suivant un calendrier à déterminer.
Enfin, le ministère mettra en place un processus permettant d'intégrer des mesures quantitatives dans les rapports, comme le nombre de descriptions d'emploi, existantes ou nouvelles, qui ont été révisées, le nombre de séances de formation en ligne, le nombre de mesures d'adaptation prises à la demande des employés ou des postulants.

Calendrier :

Le processus instaurant un examen annuel, le calendrier des rapports et les mesures quantitatives à intégrer seront soumis à l'équipe de planification de l'accessibilité au cours du premier semestre de l'année 2005-2006. Les rapports sur les obstacles à éliminer en priorité seront effectués tout au long de l'année et pourraient se poursuivre en 2006-2007.

Engagement :

Veiller à stimuler l'équipe de planification de l'accessibilité.

Mesures à prendre :

Le ministère recueillera les commentaires de l'équipe de planification de l'accessibilité à propos de son statut et du stade actuel de ses activités et, à partir de cette information, établira des objectifs pour s'assurer que l'équipe reste efficace dans son action.

Calendrier :

Cet engagement sera mis à l'ordre du jour lors d'une des premières réunions de la nouvelle année de planification, en vue de fixer des objectifs à atteindre en 2005-2006.

Engagement :

Les initiatives relatives à l'accessibilité qui ont été mises en place ces dernières années dans le cadre des programmes et des politiques seront poursuivies et examinées pour s'assurer qu'elles restent accessibles et rechercher de nouvelles améliorations permettant de repérer et d'éliminer les obstacles, par exemple dans les domaines suivants : politique du ministère en matière d'accessibilité; programmes et services; mécanisme permettant d'examiner les nouveaux programmes et politiques en termes d'accessibilité; questions relatives à l'accessibilité traitées dans le plan axé sur les résultats; et présentations aux organismes centraux.

Mesures à prendre :

Les programmes et les activités à maintenir seront déterminés. Le ministère créera également un processus instaurant un examen et un suivi annuels en vue d'établir une liste des obstacles à l'accessibilité, classés par ordre de priorité, ainsi qu'un plan d'action visant à éliminer ces obstacles par des mesures d'adaptation raisonnables.
L'équipe de planification de l'accessibilité recevra des rapports à échéances régulières, suivant un calendrier à déterminer.
Enfin, le ministère mettra en place un processus permettant d'intégrer des mesures quantitatives dans les rapports, comme le nombre de nouveaux médias qui communiquent la politique du MCL et le nombre de programmes et politiques et de présentations au Conseil de gestion dont l'accessibilité a été vérifiée.

Calendrier :

Le processus instaurant un examen annuel, le calendrier des rapports et les mesures quantitatives à intégrer seront soumis à l'équipe de planification de l'accessibilité au cours du premier semestre de l'année 2005-2006. Les rapports sur les obstacles à éliminer en priorité seront effectués tout au long de l'année et pourraient se poursuivre en 2006-2007.

Engagement :

Le ministère évaluera et étudiera les technologies d'adaptation disponibles et la conception des sites Web accessibles, et informera le personnel afin d'en encourager l'utilisation.

Mesures à prendre :

Les types de services qui devraient être fournis seront déterminés. Le ministère élaborera un processus qui débouchera sur un plan d'activités et de communications à ce sujet, en vue d'établir une liste des obstacles à l'accessibilité, classés par ordre de priorité, ainsi qu'un plan d'action visant à éliminer ces obstacles par des mesures d'adaptation raisonnables.
L'équipe de planification de l'accessibilité recevra des rapports à échéances régulières, suivant un calendrier à déterminer, et établira les mesures correctrices à adopter.
Enfin, le ministère mettra en place un processus permettant d'intégrer des mesures quantitatives dans les rapports.

Calendrier :

La définition des services à fournir et l'élaboration d'un plan annuel d'activités et de communications, le calendrier des rapports et les mesures quantitatives à intégrer seront soumis à l'équipe de planification de l'accessibilité au cours du premier semestre de l'année 2005-2006. Les rapports sur les obstacles à éliminer en priorité seront effectués tout au long de l'année et pourraient se poursuivre en 2006-2007.

Engagement :

Le ministère effectuera des sondages auprès du personnel afin de déterminer le niveau de sensibilisation des employés aux questions liées à l'accessibilité et de répondre de façon appropriée aux besoins de formation.

Mesures à prendre :

Un sous-groupe de l'équipe de planification de l'accessibilité achèvera l'élaboration du sondage, qui sera ensuite réalisé avec la participation du personnel ministériel. Les résultats du sondage seront classés et étudiés en vue de faire des recommandations visant à renforcer la sensibilisation et la formation du personnel.

Calendrier :

Le sondage, la synthèse des résultats et les recommandations visant à renforcer la sensibilisation et la formation du personnel seront réalisés en 2005-2006. Comme cette mesure constituera cette année un processus d'apprentissage pour l'équipe de planification de l'accessibilité, les résultats seront utilisés par le ministère, dans sa planification de l'accessibilité en 2006-2007, pour élaborer et rendre compte de mesures de rendement qui permettront d'évaluer la satisfaction du personnel et de la clientèle par rapport aux améliorations de l'accessibilité.

Communications et information

Engagement :

Les initiatives relatives à l'accessibilité en matière de communications qui ont été mises en place ces dernières années seront poursuivies et examinées pour s'assurer qu'elles restent accessibles et rechercher de nouvelles améliorations permettant de repérer et d'éliminer les obstacles, par exemple dans les domaines suivants : contenu du site Internet; collaboration avec Publications Ontario; service ATS; service 1 800; liens vers les sites Web; liste des interprètes et des spécialistes du langage gestuel accrédités; occasions données au personnel pour signaler les obstacles repérés; et site Intranet.

Mesures à prendre :

Le ministère créera un processus instaurant un examen et un suivi annuels des initiatives en vue d'établir une liste des obstacles à l'accessibilité, classés par ordre de priorité, ainsi qu'un plan d'action visant à éliminer ces obstacles par des mesures d'adaptation raisonnables.

L'équipe de planification de l'accessibilité recevra des rapports à échéances régulières, suivant un calendrier à déterminer.

Enfin, le ministère mettra en place un processus permettant d'intégrer des mesures quantitatives dans les rapports, comme le nombre d'appels et de visites du site Web effectués par des utilisateurs de services de communications accessibles et le nombre de demandes de publications en format accessible.

Calendrier :

Le processus instaurant un examen annuel, le calendrier des rapports et les mesures quantitatives à intégrer seront soumis à l'équipe de planification de l'accessibilité au cours du premier semestre de l'année 2005-2006. Les rapports sur les obstacles à éliminer en priorité seront effectués tout au long de l'année et pourraient se poursuivre en 2006-2007.

Engagement :

Le ministère collaborera avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario en vue de connaître les meilleures pratiques, les ressources, le matériel et les outils éducatifs existants, et de les promouvoir dans le cadre d'une campagne globale de sensibilisation et d'éducation visant à accroître les connaissances en matière d'accessibilité de son personnel et de ses principaux intervenants et partenaires, et à améliorer la qualité de la prestation de services.

Mesures à prendre :

Le ministère établira un processus de collaboration avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, suivant lequel le sous-groupe responsable de cet engagement se tiendra informé des initiatives du MACI et en rendra compte. Une fois le processus établi, l'équipe de planification de l'accessibilité fera régulièrement le point sur les initiatives visant à faire partager et appliquer les meilleures pratiques par le personnel et les principaux intervenants et partenaires du ministère.

Calendrier :

Le processus sera établi et lancé dès cette année. Toutes les initiatives à examiner feront l'objet de discussions et, le cas échéant, de mesures particulières, lors des réunions sur la planification de l'accessibilité.

Engagement :

Le ministère informera les organismes de tout changement ou ajout à la réglementation ou aux normes relatives aux responsabilités des organismes en vertu de la législation sur l'accessibilité. Le ministère encouragera également les organismes à intégrer les questions d'accessibilité à leurs programmes et services en termes de bonnes pratiques commerciales, particulièrement dans le cas des organismes qui traitent avec le public.

Mesure à prendre :

Le personnel du ministère transmettra aux organismes l'information concernant leurs obligations au titre de la législation sur l'accessibilité, à mesure de leur adoption ou publication. Toute information nouvelle dans le domaine des possibilités d'adaptation sera communiquée aux organismes dans le cadre de la campagne globale de sensibilisation et d'éducation (voir l'engagement précédent).

Calendrier :
Le ministère agira à mesure que de nouveaux règlements ou normes concernant les organismes sont adoptés.

Engagement :
Le ministère examinera le contenu de tous ses documents écrits pour veiller à ce que toutes les références aux questions d'accessibilité soient à jour.

Mesures à prendre :
Chaque unité et chaque direction établira la liste des documents à examiner (documents destinés à la clientèle ou au personnel, qu'il s'agisse de pages Web, de publications, de guides, etc.).
Le ministère élaborera un processus permettant l'examen des documents, en vue d'établir une liste des obstacles à l'accessibilité, classés par ordre de priorité, ainsi qu'un plan d'action visant à éliminer ces obstacles par des mesures d'adaptation raisonnables.

Calendrier :
Le processus d'examen sera présenté à l'équipe de planification de l'accessibilité au cours du premier semestre de l'année 2005-2006.
La liste des documents à examiner en 2005-2006 contiendra tous les documents qui, d'après l'unité ou la direction concernée, apportent l'information ou les conseils les plus utiles au public. Les autres documents feront l'objet d'une deuxième liste à examiner en 2006-2007. Pour tout document qu'il sera jugé utile de réécrire, une date de diffusion de la nouvelle version sera fixée; ce travail pourra se poursuivre en 2006-2007.

Engagement :
Cette année, le ministère se concentrera sur les activités et la collecte d'information qui lui permettront d'améliorer ses connaissances et sa compréhension des déficiences intellectuelles, des troubles de santé mentale et des difficultés d'apprentissage.

Mesures à prendre :
Le ministère organisera un minimum de deux séances d'information, officielles (réunions du personnel) ou officieuses (déjeuners d'information), en invitant des représentants d'associations pour les personnes souffrant de déficience intellectuelle, de troubles de santé mentale ou de difficultés d'apprentissage, en vue de sensibiliser le personnel et de l'informer sur les diverses formes de handicaps, les techniques d'aide, la façon appropriée de traiter avec les personnes handicapées, etc. Des recherches seront effectuées en vue de faire des recommandations sur les formations disponibles dans ce domaine pour les gestionnaires et le personnel, par exemple lors des prochaines journées consacrées au personnel ou des journées des Groupes des cadres supérieurs.

Calendrier :
Les séances d'information auront lieu cette année.

Milieu bâti

Engagement :
Tous les efforts raisonnables seront déployés pour que les locaux existants et futurs du ministère soient accessibles.

Mesures à prendre :
Le ministère établira un processus qui, pour chaque obstacle repéré, débouchera sur les mesures suivantes :

- demander à la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et à Profac de fournir des recommandations et des devis pour éliminer les obstacles qui subsistent dans les locaux d'activité (c'est-à-dire les locaux occupés uniquement par le ministère);
- consulter la SIO et Profac sur la faisabilité et les aspects juridiques et financiers liés à la suppression des obstacles dans les espaces publics connexes (c'est-à-dire les lieux partagés avec les autres occupants et locataires de l'immeuble).

Des rapports réguliers seront remis à l'équipe de planification de l'accessibilité, suivant un calendrier à établir.

Calendrier :
Il s'agit d'un engagement permanent qui vise à améliorer l'accessibilité de tous les locaux occupés par le ministère et les espaces publics connexes.

Lois et règlements

Engagement :
Les lois et les règlements qui sont actuellement à l'étude, ainsi que les lois et les règlements à venir, seront examinés en fonction des questions d'accessibilité, et le repérage des obstacles fera partie du processus de révision.

Mesure à prendre :
Les lois et les règlements qui sont actuellement à l'étude et les lois et les règlements à venir seront examinés de la même manière.

Calendrier :
À mesure que les lois et les règlements sont ébauchés ou révisés.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Veuillez communiquer avec :
Rob Glaister,
Président de l'équipe de planification de l'accessibilité du ministère
416 325-6766
Rob.Glaister@mtr.gov.on.ca

Renseignements généraux : 416 212-0644

Numéro ATS : 416 325-5170

Sans frais : 1 866 454-0049 (numéro local correspondant : 416 325-8758)

Courriel : general_info@mcl.gov.on.ca

Site Web du ministère : http://www.culture.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires, à : http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN

This document is available in English.